

DELIBERATION N° 2001/08-02 - PUBLICATIONS MUNICIPALES : RESULTATS DE LA CONSULTATION

Madame THOMAS, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération du 28 mai 2001 concernant la décision de lancer une nouvelle consultation publique pour la conception et l'impression de Ludres Expansion et Ludres Information.

Conformément aux articles 103 et 104.1.10 du Code Général des Marchés Publics, une consultation a été engagée le 25 juin 2001 à cet effet, la publicité des offres ayant été engagée le 1er juin 2001

11 agences de communication et entreprises d'imprimerie ont déposé des offres.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Ludres Expansion

- * Conception : Agence TRIWAYS à VELAINÉ-en-HAYE
montant annuel du marché :
73 420,05 F TTC - 11 192,81 euros
- * Impression : Imprimerie BIALEC à NANCY
montant annuel du marché :
53 636,20 F TTC - 8 176,79 euros

- Ludres Information

- * Conception : Agence ABRACADABRA à NANCY
montant annuel du marché :
157 872,00 F TTC - 24 067,43 euros
- * Impression : Imprimerie BIALEC à NANCY
montant annuel du marché :
69 455,92 F TTC - 10 588,49 euros

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 23 voix pour et 5 abstentions

- de confirmer le choix des 3 entreprises précitées,

les crédits nécessaires étant ouverts au budget primitif 2001.